

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2017

DELIBERATION N° : 20171117_8

OBJET : Renforcement du réseau électrique – amenée HTA – depuis le poste source de Langevin à la ZAC LES TERRASS

- approbation du nouveau plan de financement prévisionnel

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, le :

01 DEC. 2017

Nombre des conseillers en exercice :
39

Présents : 27
Procuration : 6
Votants : 33
Abstention : 0
Exprimés : 33

L'élu(e) délégué(e)

Le Maire



Christian LANDRY

L'an deux mille dix-sept, le dix-sept novembre à dix-sept heures dix-neuf minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Patrick LEBRETON - Maire

Présents

LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; BAUSSILLON Inelda ; MUSSARD Harry ; VIENNE Axel ; YEBO Henri Claude ; LEBRETON Blanche ; LEBON Jean Daniel ; LEJOYEUX Marie Andrée ; MOREL Harry Claude ; GERARD Gilberte ; LEBON Guy ; VIENNE Raymonde ; KERBIDI Gérald ; JAVELLE Blanche Reine ; GRONDIN Jean Marie ; HOAREAU Claudette ; NAZE Jean Denis ; HUET Marie Josée ; HUET Henri Claude ; COURTOIS Lucette ; ETHEVE Corine ; PAYET Yannis ; GEORGET Marilyne ; HOAREAU Sylvain ; GUEZELLO Alin ; FONTAINE Olivier.

Représentés

MUSSARD Rose Andrée représentée par LEJOYEUX Marie-Andrée
BATIFOULIER Jocelyne représentée par VIENNE Axel
LEBON Marie-Jo représentée par NAZE Jean-Denis
D'JAFFAR M'ZE Mohamed représenté par LEBRETON Patrick
BOYER Julie représentée par LANDRY Christian
RIVIERE François représenté par GUEZELLO Alin

Absents

HOAREAU Jeannick ; FRANCOMME Brigitte ; ASSATI Marie Pierre ; PAYET Priscilla ; GUEZELLO Rosemay ; MALET Harry.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur PAYET Yannis, conseiller municipal, a été désigné à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Séance du 17 novembre 2017**DÉLIBÉRATION N° : 20171117_8****OBJET :**

Renforcement du réseau électrique – amenée HTA – depuis le poste source de Langevin à la ZAC LES TERRASS
- approbation du nouveau plan de financement prévisionnel)

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE**Le Maire expose :**

Par délibération n°20170524_4 du 24 mai 2017, le conseil municipal a approuvé le projet et le plan de financement pour le « renforcement du réseau électrique – amenée HTA – depuis le poste source de Langevin à la ZAC LES TERRASS ».

Le coût de l'opération de renforcement du réseau électrique au droit de la ZAC LES TERRASS depuis le poste de Langevin a été estimé à 2 245 750,52 € HT. Le fonds de péréquation activé par la participation d'EDF abaisse les dépenses éligibles à hauteur de 1 461 432,92 € HT.

Le ministère des Outre-mer a notifié à la Ville de Saint-Joseph une aide à hauteur de 1 100 000 € HT au titre du Fonds Exceptionnel d'Investissement.

Le Sidélec Réunion a manifesté son intérêt pour la réalisation de ce projet et souhaite participer à son financement à hauteur de 210 000 €. En tenant compte de la participation du Sidélec Réunion, le plan de financement approuvé le 24 mai 2017 est modifié comme suit :

Renforcement du réseau électrique – amenée HTA – dans le cadre de l'extension de la ZAC des Grègues – LES TERRASS »			
Montant des dépenses éligibles HT			1 461 432,92 €
Participation ETAT – FEI	Subvention	75,27%	1 100 000,00 €
Sidélec Réunion	Subvention	14,37%	210 000,00 €
Participation Commune de Saint-Joseph	Participation (montant HT du devis	10,36%	151 432,92 €
	TVA	8,50%	124 221,80 €
Montant de l'opération en TTC			1 585 654,72 €

Il est donc demandé au conseil municipal :

- d'approuver la modification du plan de financement de l'opération "renforcement du réseau électrique – amenée HTA – depuis le poste source de Langevin à la ZAC LES TERRASS", présentant une participation communale de 275 654,72 € TTC (151 432,92 € HT + TVA de 124 221,80 €) ;

- d'autoriser le Maire à solliciter la subvention complémentaire et à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Envoyé en préfecture le 01/12/2017
 Reçu en préfecture le 01/12/2017
 Affiché le 01/12/2017 
 ID : 974-219740123-20171117-DCM20171117_8-DE

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°20170524_4 du 24 mai 2017 approuvant le projet et le plan de financement pour le « renforcement du réseau électrique – amenée HTA – depuis le poste source de Langevin à la ZAC LES TERRASS »,

Vu la note explicative de synthèse n°8,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés :**

Présents : 27

Pour : 33

Représentés : 6

Abstentions : 0

Contre : 0

Article 1^{er} .- **APPROUVE** la modification du plan de financement de l'opération "renforcement du réseau électrique – amenée HTA – depuis le poste source de Langevin à la ZAC LES TERRASS", présentant une participation communale de 275 654,72 € TTC (151 432,92 € HT + TVA de 124 221,80 €).

Renforcement du réseau électrique – amenée HTA – dans le cadre de l'extension de la ZAC des Grègues – LES TERRASS »			
Montant des dépenses éligibles HT			1 461 432,92 €
Participation ETAT – FEI	Subvention	75,27%	1 100 000,00 €
Sidélec Réunion	Subvention	14,37%	210 000,00 €
Participation Commune de Saint-Joseph	Participation (montant HT du devis	10,36%	151 432,92 €
	TVA	8,50%	124 221,80 €
Montant de l'opération en TTC			1 585 654,72 €

Article 2.- **AUTORISE** le Maire à solliciter la subvention complémentaire et à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Article 3.- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire par télétransmission en
 Préfecture le :

Et publication ou notification

Du : **01 DEC. 2017**

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

l'élu(e) délégué(e)



Christian LANDRY

Envoyé en préfecture le 01/12/2017

Reçu en préfecture le 01/12/2017

Affiché le 01/12/2017 

ID : 974-219740123-20171117-DCM20171117_8-DE